

■ Association des Installateurs Electriciens du canton de Genève (AIEG)

Pour un présent et un avenir éclairés!

Le 17 juin dernier a eu lieu l'assemblée générale de l'AIEG. L'occasion de mieux faire connaissance avec l'association présidée, depuis 2009, par Philippe Massonnet. Ce dernier répondait à nos questions en présence de Fabio Romano, membre du Comité de l'AIEG et tout prochain vice-président.

– Qu'est-ce que l'AIEG?

– Fondée en 1900, l'AIEG est une association cantonale et patronale rattachée à l'Union suisse des installateurs électriciens (USIE) basée à Zurich. L'AIEG regroupe des entreprises genevoises d'installations électriques et de télécommunications, afin d'entretenir entre elles des rapports de confraternité et de développer aussi bien l'éthique professionnelle que les intérêts du métier et la défense professionnelle.

– Combien d'entreprises sont-elles regroupées au total ?

– L'AIEG regroupe une cinquantaine d'entreprises, soit 800 professionnels garantissant un travail de qualité, dans le strict respect des normes et ordonnances.

– Comment en faire partie?

– L'entreprise doit être une entreprise formatrice en possession d'une autorisation de former délivrée par l'Office d'orientation et de formation professionnelle et continue (OFPC) du canton de Genève. Il est aussi nécessaire d'être titulaire des différentes autorisations obligatoires, dont l'autorisation d'installer et de contrôler. Enfin, il convient également d'adhérer à la charte de l'AIEG.

– L'AIEG encourage la formation. Pouvez-vous nous en dire plus ?

– En partenariat avec l'Union genevoise des installateurs électriciens, c'est-à-dire l'UGIE, nous avons créé fin 2011 l'Association Cours des installateurs électriciens genevois, autrement dit l'association CIEG, qui gère tant la formation initiale que la formation continue. A nos yeux, la formation revêt une importance capitale, car c'est uniquement par ce biais que l'on garantira la pérennité de nos entreprises et de nos métiers et que l'on pourra faire face à l'évolution constante de nos professions.

– Les métiers de l'électricité attirent-ils les jeunes ?

– Oui, nous avons près de 400 apprentis en formation au CIEG. Parmi les métiers du bâtiment, la branche de l'électricité est celle qui forme le plus. Ce succès implique néanmoins une sélection rigoureuse de



nos futurs apprentis qui souhaitent suivre la formation de CFC installateur-électricien.

– Qu'en est-il de la formation continue ?

– Nous avons décidé de mettre en place des formations certifiantes encore plus poussées. La première, intitulée «Chef de chantier», a vu le jour voilà deux ans. Pour ce faire, nous nous sommes associés à l'Ifage, ainsi qu'à l'UGIE. Le cursus se déroule sur 18 mois et débouche sur le Certificat cantonal de formation continue de chef/fe de chantier électricien/ne, avec une double reconnaissance, cantonale et de l'USIE. Cette reconnaissance permet à la personne diplômée de pouvoir changer de canton si elle le souhaite. Cette formation connaissant un franc succès, nous avons également décidé, fin 2013, de mettre sur pied le diplôme «Chargé d'affaires électricien».

– Quel est son rôle?

– C'est un responsable technique. Souvent, nous voyons dans nos entreprises des monteuses ou des installateurs qui, avec les années, gagnent en responsabilités. Le diplôme leur fournit les outils nécessaires pour gérer leurs nouveaux défis. Il est possible de l'obtenir en une année.

– Quel est l'intérêt d'être membre de l'AIEG?

– Les membres sont automatiquement affiliés à l'USIE. Les entreprises bénéficient

de tous ses travaux, comme les manuels de calcul. Surtout, l'USIE bénéficie d'une forte représentativité au niveau suisse. C'est elle qui défend nos principaux objectifs tels que la formation, les CCT, la sécurité au travail, etc. De plus, l'AIEG est l'un des 4 piliers de la MBG, contraction de Métallurgie du Bâtiment Genève. Cette «faïtière» des métiers techniques du bâtiment collabore étroitement avec la Fédération genevoise des métiers du bâtiment, à savoir la FMB, les administrations cantonales et les syndicats de travailleurs. A partir de ce constat, les membres de l'AIEG bénéficient de nombreuses prestations, de la défense professionnelle à la sécurité des travailleurs, de la formation professionnelle aux relations de travail. Ils peuvent se targuer d'une retraite anticipée, quatre ans avant l'âge légal AVS (à 61 ans), et d'un fonds de prévoyance performant. Elle participe aussi à la Conférence paritaire qui définit les accords débouchant notamment sur les Conventions collectives de travail. Les métiers qui n'en n'ont pas en souffrent véritablement. Avec l'AIEG, beaucoup de professionnels de l'électricité maintiennent une position concurrentielle. L'union fait la force! ■

Esther Ackermann

AIEG
24, av. Eugène-Pittard
Case postale 264 – 1211 Genève 12
Tél.: 022 702 03 04 – www.aieg.ch

Liens partenaires:
USIE – www.vsei.ch
CIEG – www.cieg.ch
MBG – www.mbg.ch